Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des

sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion se-

Ion la LFus

Date de publication: SHAB - 20.07.2020 Numéro de publication: SR01-000003677

Cantons: GE, OW

# Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus AKKA Digital Swiss AG avec Akka Switzerland SA

## 1. Publication

### Organisation transférante:

AKKA Digital Swiss AG CHE-116.029.576 Sonnenbergstrasse 18 6060 Sarnen

## Organisation reprenante:

Akka Switzerland SA CHE-112.469.410 chemin de Blandonnet 8 1214 Vernier

Publication de la fusion dans la FOSC: 02.07.2020

### Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus). Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.

02.10.2020 (3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques)

## Point de contact:

Akka Switzerland SA chemin de Blandonnet 8 1214 Vernier